Docusign Envelope ID: C24DB30C-9A2E-4112-B5CA-61ABD3DF005D

LANGA INT.

Rennes, le 10 octobre 2025

Demande 005874/KK P
Objet : réponse à la demande de compléments formulée le 09 octobre 2025

Madame, Monsieur,

Nous avons déposé, en date du 18 septembre 2025, une demande d'examen au cas par cas concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Bois Quidevant » sur le territoire de la commune de Badonvilliers-Gérauvilliers.

En date du 09 octobre 2025, vous nous demandez de préciser la situation administrative de la carrière ainsi que la compatibilité du projet avec le site.

D'une part, la parcelle 205 ZH 17 a été le support d'une activité de carrière de calcaire communale des années 1978 à 2000. S'agissant d'une carrière communale, le site n'a jamais été déclaré comme une carrière auprès de la préfecture. Il s'agit d'un terrain exploité uniquement par la commune. A date, la carrière de Badonvilliers-Gérauvilliers n'a jamais fait l'objet d'un enregistrement au titre de la nomenclature ICPE constituée par la colonne A de l'annexe à l'article R. 511-9 du code de l'environnement.
Une attestation de la mairie de Badonvilliers-Gérauvilliers nous a été fournie le 12 septembre 2025 attestant de l'historique du site et de l'activité d'ancienne carrière communale. Cette attestation est jointe à ce courrier de réponse.

D'autre part, le site n'a fait l'objet d'aucune remise en état agricole ou forestière et est à l'abandon depuis les années 2000. S'agissant d'un terrain dégradé, le projet est totalement compatible avec cette typologie de terrain. De plus, le projet évite les boisements situés au nord de la parcelle. Également, les fondations des structures accueillant les panneaux solaires seront des pieux battus qui sont réversibles. Ceux-ci seront enlevés lors du démantèlement de la centrale à l'issue de l'exploitation de cette dernière.

Ainsi, à la lumière des éléments présentés ci-dessus, ce projet de centrale photovoltaïque est une opportunité pour concilier les enjeux de transition énergétique et de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers par la valorisation d'un foncier dégradé et abandonné depuis lors.

Je vous prie de bien vouloir trouver, joints à ce courrier, les éléments énoncés ci-dessus.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre réponse et je prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Kyliann MARTIN
Responsable développement

DocuSigned by:
Kyliann Martin
14927AA11A4B4CA...

LANGA INTERNATIONAL
Christophe ANCEL
Responsable Développement Territorial
Grand Est
37 rue Paul Duvivier
69007 LYON

Badonvilliers-Gérauvilliers,
le 12/09/2025

Objet : **Attestation de friche - Chemin de la carrière, commune de BADONVILLIERS-GERAUVILLIERS (55)**

Monsieur,

Je soussigné Monsieur Jean-Pierre MARQUELET, Maire de la Commune de Badonvilliers-Gérauvilliers (55), atteste que le tènement foncier de 18 330 m^2, constitué de la parcelle référencée :

- Préfixe 205 Section ZH N°15 sur la commune de Badonvilliers-Gérauvilliers

est une friche (carrière communale), caractéristique d'un site à moindre enjeu foncier au sens de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energies portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales au sol ».

Une vue aérienne du terrain est fournie en annexe 1 pour localiser le terrain et identifier la parcelle. L'annexe 2 présente quelques photos historiques du terrain. L'annexe 3 présente quelques photos récentes du site.

Enfin, je confirme que le terrain n'a fait l'objet d'aucun réaménagement agricole ou forestier, les photos du site en annexe 3 en attestent.

Nous vous prions, Monsieur, de recevoir l'expression de notre parfaite considération.

Monsieur Le Maire

(signature + cachet Mairie)

MAIRIE DE BADONVILLIERS-GERAUVILLIERS